

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.
LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL
et à l'AGENCE DE PUBLICITÉ, 9 rue Sadikia.

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	> 40
Réclames.....	—	> 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE OFFICIER DE LÉGION D'HONNEUR, Vu l'article 9 de la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la Justice française en Tunisie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour les insertions légales à partir du 1^{er} janvier 1893, dans les arrondissements judiciaires de Tunis et de Sousse, les journaux ci-après, imprimés et publiés à Tunis.

1. Le « Journal Officiel Tunisien ».
2. « La Dépêche Tunisienne ».
3. « La Petite Tunisie ».
4. « La Tunisie Française ».
5. « Le Pilon Tunisien » (disparu).
6. « Le Messager Tunisien » (disparu).
7. « Les Petites Affiches Tunisiennes » (disparu).

ART. 2. — Sont désignés pour les insertions légales, à partir du 1^{er} janvier 1893, dans l'arrondissement de Sousse, les journaux ci-après publiés et imprimés à Sousse :

1. « L'Avenir de Sousse ».
2. « Le Protectorat » (disparu).
3. « Le Progrès du Sud ».

ART. 3. — Le tarif des insertions légales est fixé à vingt-cinq centimes la ligne de cinquante-cinq millimètres, contenant trente deux lettres en petit romain.

Tunis, le 28 décembre 1892.

CH. ROUVIER.

Tunis, le 25 janvier 1894.

Critiques fondées

La période électorale, qui s'est terminée, comme chacun le sait, par l'échec de la « Dépêche » et un nombre assez respectable de coups de canne échangés, entre notre rédacteur en chef et celui du journal d'en face, nous a fait quelque peu délaissier les questions tunisiennes. Mais ce qui était différé n'était pas perdu. Nous avions, devant nous, tout le temps nécessaire — aussi ne nous pressions-nous pas — pour formuler les griefs que nous a suggérés la lecture, dans le « Journal Officiel Tunisien » du 29 décembre dernier, du budget tunisien, exercice 1894, promulgué par un décret en date du 29 décembre 1893.

Si nous comparons le budget établi pour l'exercice 1894, avec celui de 1893, dans son ensemble, nous y trouvons le travail, non d'un danseur, mais d'un calculateur ; mais si nous examinons et comparons article par article, nous sommes obligés de convenir que ce budget pêche un peu par la base, en ce sens qu'il a dû être bâclé à la vapeur, sinon à l'électricité.

En effet, si l'honorable directeur général des Finances, qui a présidé à son accouchement, peut-être prématurément, avant terme, avait eu le temps de l'examiner avec toute l'attention voulue, comme il convient à un budget se montant à environ vingt-quatre millions de francs, il se serait vite aperçu que certains services lui ont donné leurs renseignements en se basant quelque peu sur l'exercice écoulé.

Nous ne prendrons aujourd'hui, s'il le veut bien, que le « Service des Forêts » que dirige si bien son inspecteur-directeur, M. Bastien.

Nous trouvons au budget des recettes 1894, 1^{re} partie « Ressources ordinaires » § IV. Produits et revenus du domaine de l'Etat :

28. — Produit des forêts,	fr. 275,000
Et aux dépenses : chapitre VII, direction générale des Travaux Publics, section VI, service des Forêts :	
21. — Personnel du service des Forêts	fr. 183,000
22. — Amélioration des forêts domaniales	198,000
23. — Entretien des forêts domaniales	60,000
24. — Fixation des dunes	17,000
25. — Dépenses diverses	18,300

Soit un total de dépenses de

fr. 476,300

et une différence donc à payer par le Trésor de fr. 201,300.

Eh bien ! si nous ne prenons que ce service seulement, nous voyons que le gouvernement doit sortir de ses coffres la *bagatelle* de deux cent-un beaux billets de mille.

Et pourquoi ce débours, en 1894, s. v. p.

Les forêts, après onze ans d'exploitation et malgré les sommes considérables employées en travaux d'améliorations, c'est-à-dire en démasclage des chênes-liège, seraient-elles restées vierges ? la hache bienfaitrice qui devait leur faire rendre des millions n'aurait-elle pas accompli son œuvre ?

On est bien obligé de se le demander lorsqu'une misérable somme de deux cent soixante quinze mille francs seulement est inscrite au budget des recettes, alors que nous voyons, chaque année la direction des Forêts vendre de deux à trois cent mille francs d'arbres à tan, plusieurs milliers de francs de chênes-zéens pour traverses, et le liège alors, où passe-t-il ?

La reproduction de ces 900,000 arbres, qui ont été démasclés en 1884, autant en 1885, la même quantité en 1886, où va-t-elle aller, que dans le budget des recettes on ne fait pas mention du montant de la vente des 25 ou 30,000 quintaux de liège qu'on doit récolter ?

Et si l'on met le prix du quintal, en vrac, c'est-à-dire sans être trié, à 25 francs, chiffre bien bas, on arrive aisément à la somme très respectable de 625,000 francs environ que, sans être indiscret, nous voudrions bien qu'on nous renseignât sur son sort.

Où passe-t-elle donc cette somme ? Qu'en fait l'administration des Forêts ? Pourquoi ne figure-t-elle pas au budget des recettes ?

Même dans la retraite, il faut qu'on aille le chercher pour lui rappeler qu'il fut caïd et receveur général des Finances, pour lui dire — une fois de plus — qu'il fut révoqué de ses fonctions....

C'est de l'ancien caïd Eliaou que nous voulons parler.

N'étant plus fonctionnaire, le caïd, a voulu, comme c'est son droit, se livrer à une industrie. A cet effet, il a acheté un moulin à huile, qui marche jour et nuit et lui rapporte de beaux bénéfices, sans avoir besoin de faire le *coup* du fabricant de pâtes alimentaires de Bône qui volait ses clients, au moyen d'un petit tuyau placé sous la meule. Ce fabricant a été con-

damné à deux ou cinq ans de prison, ce-la lui apprendra à vivre.

Donc les indigènes se sont imaginés, aussi, que le caïd Eliaou la leur faisait, non à l'oseille, mais avec le petit tuyau placé sous la meule....

Ils ont déposé une plainte en bonne et due forme entre les mains du bach-hamba qui est venu constater le.... larcin et... n'a rien découvert....

Le caïd se propose, dit-on, d'assigner ses diffamateurs en cent mille francs de dommages-intérêts ; il fera joliment bien.

Mauvaise Nouvelle

Une bien mauvaise nouvelle nous arrive de Paris.

Il paraîtrait que le ministère, circonvenu par on ne sait qui — ici on dit par M. Château — aurait répondu à notre honorable Résident qu'il voulait aller trop vite en besogne et que rien ne pressait pour déposer sur le bureau de la Chambre les conventions passées entre le gouvernement tunisien et le Bône-Guelma.

Notre Résident navré espérerait néanmoins, faire revenir le ministère sur cette décision et obtenir aussi la ratification du traité passé avec MM. Duparchy et Compagnie pour l'achèvement de notre port et la construction de ceux de Sousse et de Sfax.

Ah ! on peut dire que tout n'est pas rose sur cette terre, même dans le métier, assez enviable, de Résident général !

Quelqu'un qui se croit un personnage à Sfax — on ne le croirait pas — c'est le président honoraire du cercle Anglo-Maltaise, il est vrai que cette personnalité porte un titre que nous respectons, le titre seulement. Si nous nous occupons aujourd'hui de lui, c'est que ce grand personnage vient de faire à la colonie maltaise un affront dont il recueillera, bientôt, les fruits.

Voici ce dont il s'agit :

L'honorable contrôleur civil de Sfax, le sympathique vice-consul de France, a été, tout dernièrement, promu chevalier de la Légion d'honneur. A cette occasion, le « Cercle civil Français », celui de l'« Union Française » et le « Cercle Militaire » ont offert punchs et banquets à notre contrôleur, pour lui prouver la satisfaction que tout le monde éprouvait de la distinction que le gouvernement français venait de lui accorder.

Ne voulant pas rester en arrière, les Maltaise de Sfax avaient projeté de faire comme leurs amis, c'est-à-dire d'offrir, eux aussi, l'expression de leur satisfaction au contrôleur civil.

Ainsi qu'ils y sont autorisés par un article de leurs statuts, ils avaient, à cet effet, demandé la salle du cercle « Anglo-Maltaise », oubliant qu'il faut quelquefois compter avec son hôte.... Ils ne savent pas ou plutôt, ils savent mais ils ne veulent pas dire le mobile qui a fait agir M. Léonardi ainsi que M. Caouchi, président effectif du Cercle, en leur refusant la salle. Ils ont alors décidé de donner le banquet dans un autre local, mais une démarche de ces deux messieurs, auprès du contrôleur l'a obligé, pour ainsi dire, à refuser l'invitation que nos amis lui avaient faite, M. Fidelle, chaleureusement remercié les promoteurs du banquet de leur bon mouvement et leur en a exprimé toute sa reconnaissance.

Les Maltaise de Sfax nous chargent de protester contre la manière d'agir de MM. Léonardi et Caouchi. Ils en ont rendu

compte à leur consul général à Tunis et ils espèrent que celui-ci saura apprécier comme il convient la conduite de ses deux subordonnés à Sfax.

MM. Léonardi et Caouchi ont gravement manqué en cette circonstance, leurs compatriotes vont le leur faire apprendre.

On nous demande si notre honorable Résident ne va pas bientôt se débarasser de certains fonctionnaires qui ont été placés par feu son prédécesseur et qui, il peut nous en croire, font tout leur possible pour mécontenter le public et répondent, lorsqu'on leur demande des explications : « Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? j'obéis aux ordres du Résident général ! »

Un de ces directeurs s'est attiré de la part d'un de nos amis, une de ces réponses qui l'ont fait rire jaune.

Pour cette fois-ci, nous taisons le nom du directeur en question qui nous paraît plutôt bête que méchant.

L'ALLIANCE ISRAËLITE

LV

DEUXIÈME

LETTRE D'UN PRISONNIER

Barberousse, le 7 janvier 1894.

Mes chers amis,

Vous m'avez demandé de continuer, dans ma solitude, la campagne que nous avons commencée ensemble, là-bas, sous le ciel éternellement bleu de cette Régence aux héroïques épopées, en faveur de la création d'un consistoire, j'accepte de grand cœur, mes amis, mais ce que je pourrais dire, pour le moment, ne craignez-vous pas que cela, ne nuise à notre cause — je dis à notre, en ai-je le droit, aujourd'hui que criminel farouche, je suis presque revêtu de la casaque du forçat ? — ce sont deux ou trois amis à qui je n'ai fait que du bien, là-bas, dans cette chère Tunis, que j'espère et languis de revoir — qui disent cela.

Réfléchissez donc bien — avant de m'engager à reprendre la plume — aux conséquences que cela peut avoir pour la cause à laquelle nous nous sommes dévoués et si vous jugez que cela ne peut pas nuire aux projets que nous avons formulés ensemble, que cela ne peut pas arrêter la marche en avant de l'idée qui nous tient tous au fond du cœur, je vous communiquerai quelques documents que j'ai reçu depuis ma captivité qui prouveront, aux incrédules, que nous sommes plus proches, qu'ils ne croient, d'avoir notre consistoire...

Ce jour-là, Dieu soit béni ! nos efforts seront enfin couronnés de succès et ce n'est pas en vain que nous aurons prêché pendant plus d'un an dans ce vaillant journal d'avant-garde.

Ceci dit, mes chers amis, au moment où je vous écris ces quelques lignes, j'ai encore un peu plus d'un mois à attendre ma comparution devant la Cour d'appel.

Un mois, c'est bien long, allez-vous dire ? Evidemment, mais de la ma-

nière dont je suis traité ici, aussi bien par mes gardiens que par tout le personnel, je n'ai pas à me plaindre.

J'y serais on ne peut mieux si... je pouvais sortir et rentrer quand bon me semblerait...

C'est M. Chéronnet, un éminent avocat du barreau d'Alger qui me défendra. Il a pleine et entière confiance. « Si Mourès avait accepté les débats pour décembre, comme on le lui a demandé, je serais déjà, dit-il en Tunis la blanche. »

Bel mektoub.

Une cordiale poignée de main de votre

H. Le COLLU.

Nous publierons dans le prochain numéro, la biographie de M. Parienti, le successeur de M. Cazès.

(A suivre.)

Y.

Si Kaddour ben Ahmed, médecin en chef, de l'hôpital Sadiki est nommé officier d'Académie.

Malheureusement pour lui, Si Kaddour est décédé depuis le mois d'août dernier !

LES OFFICIERS D'ALGÉRIE

— « 0 » —

La « France Militaire » publie un excellent article au sujet de la suppression de l'indemnité de séjour, en Algérie, pour tous les officiers qui ne résident pas sur les territoires militaires.

Nous ne savons si cette indemnité dont veut parler notre confrère est cette minime somme de trente et un francs cinquante centimes dont jouissent nos braves officiers du corps d'occupation.

On avouera, en tous cas, que les officiers d'Algérie sont encore mieux partagés sans rien toucher, que ceux de Tunisie où les moyens de locomotion sont rares, où les postes sont bien plus isolés que ceux d'Algérie.

En Tunisie, ce n'est pas 31.50 que devraient toucher les officiers en plus de leurs appointements, mais les appointements doubles ou tout au moins le quart de leur solde de France.

Pourquoi deux poids et deux mesures entre l'élément civil et l'élément militaire ?

Pourquoi ces appointements fabuleux aux uns et non aux autres ?

Il y a là, une anomalie choquante que nous nous plaisons à signaler à notre honorable ministre.

Si la vie est chère pour les fonctionnaires civils, elle ne l'est pas moins, il nous semble, pour nos officiers, qui, eux, changent constamment de garnison.

Voici ce que dit notre confrère :

L'article 51 de la loi des finances du 26 décembre 1890, supprime l'indemnité de séjour en Algérie pour tous les officiers qui ne résident pas sur les territoires militaires.

L'article 51 de la même loi abolit l'indemnité du quart colonial attribuée aux fonctionnaires civils de l'Algérie.

Comme mesure transitoire, les officiers qui à la date de la promulgation de la loi, étaient en possession de l'indemnité la conserveront jusqu'à leur promotion, au grade supérieur.

Les fonctionnaires civils, mieux partagés, jouiront du quart colonial tant qu'ils feront partie des administrations algériennes.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur cette inégalité de traitement, évidemment due à des préoccupations électorales ; nous croyons, au contraire, intéressant de comparer au point de vue des avantages pécuniaires la situation des officiers servant en France et celles de leurs camarades en résidence dans ceux des postes d'Algérie qui ne sont pas compris dans les territoires militaires.

En France, l'officier ne changeant plus que rarement de garnison, peut s'installer confortablement ; les déplacements qu'il subit sont d'ailleurs relativement peu onéreux.

Des congés ou des permissions, obtenus sans difficulté, lui permettent, moyennant des dépenses minimales, de se rendre près de sa famille.

Lors des grandes manœuvres, auxquelles tous sont loin de prendre part, la caisse à bagages suffit largement, et l'officier est assuré de trouver partout le gîte et la nourriture.

En Algérie, les conditions sont bien différentes.

Il y a, tous les ans, des changements de garnison qui se font par étapes ; il en résulte des frais considérables, surtout pour les officiers mariés, qui sont obligés de laisser leur famille à l'hôtel pendant la durée des déplacements. Quant au transport du mobilier, étant donné les tarifs si élevés des chemins de fer algériens, il est toujours très onéreux et il devient hors de prix sur les routes de terre.

Enfin, en France, l'officier voyage sur les voies ferrées au quart du tarif, tandis qu'en Algérie on est encore au demi-tarif. Ce n'est pas jusqu'à l'impôt qui ne pèse plus lourdement sur l'officier d'Algérie.

L'article 60 de la loi du 26 décembre 1890 qui a placé sur le même pied en France, au point de vue de la cote personnelle et mobilière, l'officier du service d'état-major, est muet en ce qui concerne l'armée d'Afrique qui est soumise, comme par le passé, à toutes les taxes spéciales de la colonie.

En résumé, il n'est pas douteux que, en Algérie l'officier n'ait des charges inconnues de ses camarades de France et que l'ancienne indemnité de séjour, montant à peine au dixième de la solde, suffisait tout juste à couvrir.

Il faut se hâter d'effacer cette inégalité, à cette heure où l'on se prépare à reprendre la marche vers le Sud et où l'on a besoin de compter plus que jamais sur la vaillance et l'abnégation de l'armée d'Afrique.

De plus, l'officier, fort éloigné de sa famille, ne peut se rendre près d'elle que moyennant l'obtention de longs congés, dont on est de plus en plus parcimonieux.

On donne, il est vrai, des passages gratuits sur les paquebots aux officiers et à leur famille ; mais cette faveur ne s'accorde qu'une fois en deux ans et encore faut-il produire une pièce qu'on a, en Algérie, baptisée, assez drôlement, de « certificat d'indigence ».

Dans les grandes manœuvres, auxquelles participent presque tous les officiers des corps de troupe et une bonne partie de ceux des états-majors, le cantonnement n'est pas en usage, bien que la loi de 1877 sur les réquisitions soit, depuis le 8 août 1885, rendue applicable à l'Algérie.

On campe toujours, et, dans la plupart des cas, on ne pourrait faire autrement, un grand nombre de gîtes d'étapes permettant à peine d'abriter une compagnie.

Aussi tous les officiers sont-ils obligés d'être pourvus d'une tente, de cantines, d'un lit et des menus objets qui composent le matériel de campement.

L'administration de la guerre fournit bien, sur bon, des tentes de marche et des brancards d'ambulance en guise de lits. Mais cette tente est de dimensions si exiguës qu'on ne peut guère y séjourner que couché et que, en particulier, on est obligé d'en sortir pour enfiler sa culotte et ses bottes.

Quant au brancard d'ambulance, il est peu confortable et protège imparfaitement contre l'humidité quand on campe dans la boue, ce qui arrive encore assez souvent dans la plus belle de nos colonies.

Aussi nos officiers préfèrent-ils se procurer sur leurs ressources personnelles tous les objets de campement, et, tant l'achat que l'entretien et le renouvellement de ce matériel leur imposent des charges pécuniaires inconnues de leurs camarades de France.

La vie est d'ailleurs aussi chère, sinon plus chère, en Algérie que dans la métropole. Les denrées alimentaires y sont d'un prix aussi élevé, tout en offrant des qualités inférieures. Les produits manufacturés, venant tous de France, subissent en Algérie, du fait de leur transport, une plus value de 10 p. 100 pour les villes du littoral, et cette augmentation croît pour les localités de l'intérieur.

L'Italie a-t-elle des vues sur la Tunisie ? Oui, disent les uns, non, répondent les autres. Notre confrère le *Matin* est de ces derniers. Son avis motivé est certainement fort curieux à enregistrer.

Ceux de nos confrères, dit-il, dont l'imagination est montée au point de craindre une invasion de la Tunisie par les troupes italiennes ne connaissent guère le pays dans lequel ces troupes auraient à opérer, ni encore moins les difficultés auxquelles le général Mora se trouverait exposé si jamais une idée aussi folle avait pu venir en tête de son gouvernement.

Rien n'est plus périlleux qu'un débarquement dans la baie de Tunis, dont les plages sont basses et difficilement

abordables en dehors de la Goulette. D'autre part, comme il nous serait facile d'expédier 15,000 hommes de Marseille en Afrique dans l'espace de quelques jours, le corps italien trouverait de suite à qui parler. Enfin, il est peu admissible que le roi Humbert veuille jouer sa couronne dans une partie où il aurait tout à perdre et bien peu à gagner, en supposant même qu'il fût appuyé par une armée allemande.

Non, M. Crispi a trop à faire chez lui pour risquer ainsi le tout pour le tout. Il se peut qu'il guette une occasion de nous chercher noise ; mais, en vérité, le moyen de se tirer des embarras où lui et ses compères ont mis leur pays n'est pas de se jeter à corps perdu dans une entreprise aussi fantaisiste que le projet qu'on lui prête.

APRÈS LA BATAILLE

La lutte est finie, l'apaisement se fait, les colères tombent, les injures s'oublient, les rancunes s'assourdissent, les blessures — morales et autres — se cicatrisent ; en un mot, c'est fini — jusqu'à la prochaine fois — et l'on peut jeter maintenant, avec calme, un coup d'œil rétrospectif sur cette période agitée.

Sur les élections elles-mêmes et sur leurs conséquences, sur les élus aussi, tout, ou presque tout, a été dit et prévu ; mais il y a un point sur lequel on ne saurait passer, c'est le rôle de la presse en cette occurrence. Entre nous, il n'a pas été brillant, du moins pour certains ; on a été jusqu'aux coups, ce qui n'a jamais été une preuve ; car si X. ou Y. est un coquin, il aura beau injurier comme une poissarde ou battre comme plâtre A. ou B. qui le lui a dit, jamais ses insultes et ses coups ne feraient entrer dans mon esprit une conviction favorable à son honnêteté, si j'avais un doute à cet égard. Je verrais à une manifestation de la force physique, un argument à la Bismark, un manque de mesure et de sang-froid, mais rien qui parle à ma raison et la persuade.

Si on voulait chercher la cause de cette exaspération, de ce paroxysme où est montée la querelle électorale, peut-être la trouverait-on dans la situation particulière où se trouvait la « Dépêche » entre un échec certain — fait accompli alors — un échec très probable — fait accompli depuis — et la nécessité, par suite, de vaincre ou de tomber.

La « Dépêche » avait fait ce rêve de prendre la tête du mouvement français en Tunisie. Ce n'était pas mal quoique d'une ambition un peu banale, mais le rêve était mal conçu et surtout conçu par des gens trop faibles pour porter le poids d'une tâche semblable ; car pour réaliser ce rêve il aurait fallu non pas vouloir dominer, violenter l'opinion, se substituer à elle avec désinvolture, mais s'en faire l'écho, résumer, concentrer celle de la majorité la plus intelligente et la plus française, en tous cas, s'y prendre si adroitement que cette majorité même, guidée, aurait cru, de très bonne foi, marcher seule. Il aurait fallu d'autres hommes, qui auraient fait un autre journal, il aurait fallu des écrivains de race, de véritables journalistes ayant à cœur leur métier, ayant le respect de leurs lecteurs, la conscience bien nette de leur mission, la perception exacte de leur propre force et de la puissance que leur donne la presse ; voilà ce qu'il fallait et non point des écrivains par hasard à qui leur situation n'inspire qu'un sentiment exagéré d'eux-mêmes et le dédain des lecteurs ; qui devant cette puissance — une des plus grandes de notre siècle — font penser à des enfants ayant revêtu l'armure et ceint la lourde épée d'un preux géant d'autrefois....

Tout commerçants que nous sommes, nous avons l'intuition de ces nuances ; nous sommes capables de reconnaître et d'apprécier le talent de la plume, et la force de l'idée, car il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui tout le monde est bachelier ; j'ai un garçon coiffeur qui discute des causes finales.

Oui, certes ! il y avait pour un journal quotidien une belle place à prendre et un beau rôle à jouer : être, en Tunisie, le journal français par excellence, conquérir, peu à peu, par l'idée, cette force, cette colonie où, à peine nous sommes chez nous, et, pour cela, chercher à satisfaire les goûts et les sentiments de la plupart, soutenir nos intérêts, les défendre pied à pied, grouper les sympathies, chercher l'accord et l'union au lieu de semer les divisions et les haines ; combattre pour un principe ; être, en un mot, un journal, le journal de tous et non celui d'une coterie.... voilà ce qu'auraient rêvé et réalisé des gens de bon sens ; voilà ce que n'a pas compris la « Dépêche » et voilà de quoi elle va mourir.

Echos Tunisiens

La Chambre de Commerce du Nord s'est réunie hier, à dix heures du matin, pour élire son bureau.

On été élus ;

MM. Cambiaggio, président ;

Targe, vice-président ;

Martz, secrétaire ;

Curtelin, trésorier.

On trouve des Terrines de bécassines au **Tunis-Hôtel**, rue d'Italie, Tunis.

Grand Restaurant du Café de Tunis

Service de premier ordre à la carte. Grands vins

SFAX

La population sfaxienne a appris avec plaisir que le gouvernement tunisien aurait choisi Si Sadok Djellouli pour succéder à Si Mohamed Djellouli comme caïd de Sfax.

Si ce fait est réellement vrai, nous remercions sincèrement le gouvernement, car c'est un heureux choix qu'il a fait.

Si Sadok Djellouli est aimé de tout le monde, ce choix serait une récompense bien légitime due aux services de notre sympathique président de la municipalité.

Le 16 courant, il y a eu réunion du Conseil municipal. Il a été surtout question de l'amélioration de la route de Sfax à Sousse, par El-Djem. En effet, cette route, ou pour mieux dire, cette piste, a bien besoin de réparations ; elle est plutôt à refaire. Elle est dans un état si déplorable que l'ancien entrepreneur de la poste a dû cesser son service après s'y être ruiné. Il serait temps cependant que l'on s'occupe un peu de cette route.

Nous espérons que notre éminent Résident général voudra bien prendre en sérieuse considération le vœu formulé aujourd'hui par le Conseil municipal de Sfax.

Puisque nous en sommes sur la question des routes, nous signalons tout particulièrement, à l'administration des Travaux Publics, l'état déplorable de toutes celles desservant Sfax ; on nous a bien promis des chemins de fer, mais nous serions fort aises que ceux à qui incombe la surveillance tout au moins des pistes, se soucient un peu plus de l'intérêt général ; on remarque, en effet le sans-gêne des indigènes pour couper les routes au travers, par des fossés devant servir à amener l'eau des pluies dans leurs propriétés ; et la manière dont ils ruinent les pistes pour réparer leurs *tabias*.

Bien des pistes, très praticables, avant, aux voitures, sont aujourd'hui très dif-

faciles aux cavaliers et piétons. C'est peut-être par ce mode que l'on espère attirer la colonisation ici.

Quoi qu'il en soit, il serait grand temps que l'administration mette un terme à ces abus, malheureusement tolérés. Que lui manque-t-il pour cela ? l'argent ? nous ne le croyons pas, les agents non plus — simplement un peu de bon vouloir.

FABRICATION FRANÇAISE
de serrures et combinaisons
Pour COFFRES-FORTS

simples ou incombustibles
FORESTIER FRÈRES (Valines)
Seul dépositaire pour la Tunisie :
A. MODIGLIANI, 4, avenue de France (Passage de Tunis).

Lithographie A. BEAU

(Maison fondée 1887)
TUNIS. — Rue d'Espagne. — TUNIS
diplômé à l'Exposition Universelle
PARIS 1889
Cartes de visite, cartes d'adresse, factures, têtes de lettre, lettres de change-mandats, etc.
TRAVAUX POUR ADMINISTRATIONS
Prix Modérés

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 15 Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissement de coupons. Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Bons de caisse : Bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixes
Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisé par décret de S. A. le Bey
DIRECTION :
38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67
Ancienne maison PROAL
Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine,

Le Gerant : Em. LACROIX

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

Feuilleton de la Petite Tunisie

(16)

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

— Mon frère, dit le prince au marabout, approche ; quel motif t'amène de si loin au Bardo ? Que viens-tu demander ? Puis-je te rendre quelque service ? Ne crains pas de m'en exprimer.

— Seigneur, je viens te demander trois faveurs ; le pays et en ta possession, les biens et les richesses t'appartiennent, toi seul tu peux me contenter.

— Trois faveurs ; c'est beaucoup. répare-tit le bey, mais n'importe, parle !

— La première chose que je désire, reprit le marabout, c'est une pièce de terre pour y planter des palmiers-dattiers.

— Tu l'auras !

MAGASIN GÉNÉRAL

22, avenue de France, TUNIS
MAISON BARTOLI FRÈRES ET C^{ie}

OUVERTURE DU NOUVEAU COMPTOIR

de Lainages et Nouveautés
Nous portons à la connaissance du public que nous venons d'inaugurer un magnifique Comptoir de Lainage et Nouveautés pour dames, comportant toutes sortes d'étoffes pour costumes, tels que Lofe Fuller, diagonale, fantaisie pour deuil, Nérimos noir, Écossais, Neigense, etc., etc. Notre ancien rayon de flanelle coton et Pilou a été considérablement augmenté et un choix très varié de nuances et de dispositions en fait un des importants de notre magasin.

Nous avons créé, à côté de ce nouveau comptoir de lainage, un autre, non moins important, de Confections pour hommes renfermant des costumes complets en drap de 25 francs. Pantalons de travail, Vestes et calottes de cuisinier, etc. Choix toujours considérable de flanelles, Tricots laine, Gilets de chasse, Caleçons laine blanche et couleur — Chaussures d'hiver — Pantoufles fourrées pour hommes, dames et enfants.

Seul dépositaire pour la Tunisie
de l'Orfèvrerie **CHRISTOFLE** de Paris

HOTEL DE FRANCE

12, Rue de Constantine. TUNIS
Service à la Carte et à toute heure
P. FOURCADE, propriétaire.
FERRIER, successeur.

Cet hôtel se recommande à Messieurs les voyageurs et touristes par son confortable et son heureuse situation.

Cuisine Recommandée
APPARTEMENTS DE FAMILLES
Interprète et Guides à l'Hotel

Pelleterie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 16, rue Al-Djazira.
Préparation de toutes sortes d'animaux.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à terme — Dépôts à vue et à échéances fixes — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, Tunis
NETTOYAGES et APPRÊTS
Blanchiment de Flanelles
Spécialité de Nettoyage à sec
L. DAVIN FILS



A LA PENSÉE

15, Rue d'Italie, en face la Poste. — TUNIS.

Lingerie de Dames et Layettes

Confections pour Dames et Enfants
corsets, Bas et Gants
Ouvrages de Dames. — Rideaux de Vitrage.
Fantaisies Parisiennes

— La seconde consiste en moutons, brebis, chameaux et chameilles pour me constituer un commencement de troupeau.

— Mon frère, tu n'es pas modéré dans tes désirs, dit le bey et si je juge par ces deux-ci de la troisième demande qu'il te reste à faire, je doute fort...

— La troisième, continua le marabout, est la plus précieuse de toutes et celle qui m'a déterminé à entreprendre ce long voyage : accorde-moi la suprême faveur de baiser ta main !

Le bey sourit et montra, en accordant cette dernière grâce, qu'il donnait aussi les deux premières.

A la mort du bey Ahmed, le 31 mai 1855, son cousin Mohamed monta sur le trône. Il était animé des meilleures intentions, mais il fut malheureusement trop à la merci de ceux qui l'exploitaient. Le prince et les sujets se ruinaient, tandis que d'autres amassaient les plus scandaleuses fortunes. Une leçon d'administration fut donné à Ahmed, paralysé, et a son futur successeur, par Sidi Salah-Ben-Mohammed, kaia du Kef.

Les princes avaient mandé le kaia à Tunis ; Sidi arriva très promptement et les

"L'HIRONDELLE"

1, Rue Es-Sadikia, 1
PAPETERIE-LIBRAIRIE
CADEAUX POUR ETRENNES

Albums, Livres, Boîtes en couleurs, Portefeuilles et portés Cartes, Carnets Petites Bibliothèques, Coffrets de Parfumerie etc. etc.

MUSÉE ARABE

TUNIS — 11, rue des Parfums — TUNIS
AHMED DJAMAL

Grands magasins de curiosités tunisiennes
Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuivres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tableterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.

La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

On demande associé ou commanditaire avec 4,000 francs. Affaire de tout repos. S'adresser au bureau du journal.

au rendez-vous des Gourmets

EPICERIE SUISSE

Marché Neuf, n° 17 — Tunis
Maison G. CHARBUN & C^{ie}
Produits de 1^{er} Choix
Expéditions dans l'intérieur

Forges de la Providence

Marchienne-au-Pont (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers misre chards ; Cornières ; Colonne en foat-moulées de toute espèce, d'après croquis ; Charpentes et Ponts en fer et en acier
La société se charge, à des prix forts modérés, de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonneries.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

Manufacture d'Armes

J.-M. DURIF

1, rue Es-Sadikia, 1 — Tunis
armes de chasse et de tir
REVOLVERS
Poudre et plomb de Chasse

Hygiène de la Bouche

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.
Se défier des contrefaçons
DEPOT : à la Pharmacie E. NÉE

deux cousins lui en témoignèrent leur étonnement !

— Seigneurs, répondit le gouverneur, autrefois je mettais, en effet, quatre jours pour venir du Kef, mais depuis quelques années, tout ce qui est hors de chez moi se dépeuple si prodigieusement que, pour trouver des poules à manger, j'ai été obligé de doubler les étapes !

Cette leçon ne fut pas perdue ; Mohamed envoya des inspecteurs parcourir la Régence et se renseigner.

L'un deux, chassant avec le gouverneur de Tébourouk, aperçut sur la lisière d'une oasis un vieillard qui les regardait passer.

— D'où es-tu ? lui dit l'officier beylical.

— Du douar que tu vois là-bas.

— Que pense-t-on ici des agents du gouvernement ?

— On pense que ce sont des gens sans foi, ni loi, ni pitié, qui pillent persécutent et oppriment les habitants, à l'insu du Bey.

— Est-tu de cet avis ?

— Tout-à-fait.

— Et du gouverneur de Tébourouk, qu'en dis-tu ?

— Que c'est le pire de tous !

— Sais-tu bien à qui tu parles ?

FABRIQUE DE CORSETS

2, rue des Tanneurs
(près la Gare Italienne)

Mme CHEMLA
Corsets sur mesure de tous modèles depuis 8 francs en baïcines

Demandez le nouveau modèle *Ceinture Belge*, légèreté, souplesse, élégance et solidité, même modèle en confection : cinq francs.

CAYES CÉLESTIN

CIBIAL & C^{ie}
Commission-Exportation
TUNIS, rue de la Sebkhia, 5
Service rapide à domicile

Boulangerie Viennoise

8, boulevard de Paris
FERDINAND HEINRICH
Spécialité de pains viennois
CROISSANTS AU BEURRE
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
On porte à domicile

GRAND

Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI
4 Rue de l'Eglise
GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS
(authentique) de provenance directe
Prix : 1 fr. 50 le litre
On porte à domicile

Domaine Potin

Chaux hydraulique et ciments
Dépôt : près de la gare Française
VIN ROUGE
VIN BLANC.— EAU-DE-VIE
S'adresser à MM. Comte et C^{ie}
4, rue Sidi Ettinggi, à Tunis.

P. PERRIN
Boucherie Lyonnaise

28, rue d'Italie, Tunis.
la plus ancienne boucherie française
Arrivages toutes les semaines
BŒUFS ET VEAUX DE FRANCE

A vendre ou à louer une **Fabrique de savon** toute agencée.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. PATEL huissier à Tunis.

VENTE
Aux Enchères publiques

Le VINGT-HUIT janvier 1894, à dix heures du matin, dans la salle des ventes sise à Tunis, rue de Danemark, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

Géridon, armoire à glace, tables de nuit et de toilette, glace, canapés, tables, armoires, etc. etc.,

Au Comptant frais en sus.
L'huissier poursuivant,
PATEL.

— Par Alla, non, dit le paysan.
— A un inspecteur beylical et voici le gouverneur lui-même.

— en vérité, fit le veillard, j'en suis charmé. Et moi, sais-tu bien qui je suis ?

— Non, dit l'inspecteur, étonné de ce flegme.

— On me nomme Muley-Bouferi ; je suis le fou de ma tribu. Chaque jour, un peu avant le coucher du soleil, je perds la tête. Il est quatre heures ; mon accès commence. L'inspecteur jeta une bourse au vieillard et continua son chemin avec le gouverneur qui fut destitué quelques jours plus tard.

Un marabout de Kairouan se proclamait, non pas Allah, mais Mouça (Moïse), fils d'Amram.

Instruit de ses manœuvres, le bey Hamouda (1782-1814) le manda devant lui pour l'interroger.

(A suivre.)

DATTES DU DJERID

1^{er} CHOIX

Colis-Postaux de 3 et 5 K.

FRANCO A DOMICILE

Boite de 3 Kilos: France, 4 fr. 95; Italie, 4 fr. 25
prise lei: 3 fr. 50

EXPÉDITIONS A L'ÉTRANGER, DIFFÉRENCE DE PORT EN SUS
Boites très soignées avec une vue de Tunisie

Maison TEMSIT et SITBON

16, Rue de Rome, (près la Gare Italienne) — TUNIS

La Maison fait l'expédition de: Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Grenades, Primeurs et Gibiers de Tunisie.

La Maison se recommande pour le poids exact de ses envois et prie MM. les expéditeurs de vouloir bien s'en assurer.

Sellerie-Bourrellerie Tunisienne

RUE AL-DJAZIRA, 16 — TUNIS

LOUIS INGARAO, Ex-chef d'Atelier de la Maison Carbonaro

Harnais de luxe et d'occasion

Garnitures de Voitures à des prix exceptionnels de Bon Marché

Fouets de luxe et ordinaires

ARTICLES D'ÉCURIE

Monsieur LOUIS INGARAO, ouvrier sellier-bourrellier, bien connu à Tunis pour son travail fin et soigné se recommande d'une façon toute spéciale à Messieurs les colons et commerçants.

« LA RUSSIE »

SOCIÉTÉ DE PÉTROLES RUSSES

La Société LA RUSSIE vient d'installer à Tunis une succursale pour la vente de ce produit, raffiné à un degré supérieur, d'une pureté, d'une limpidité et d'une clarté parfaites, à des prix défiant toute concurrence loyale.

De plus — et cette innovation est à signaler particulièrement — la Société la Russie livre le Pétrole à domicile, dans des bidons en fer battu, avec robinets hermétiques, de la contenance de 18, 36 et 90 litres au prix de 2 fr. 15 les 18 litres.

Ce nouveau système de bidons, d'une propreté extrême, étant en outre d'une sécurité absolue contre l'incendie, les établissements et surtout les familles peuvent en faire usage sans aucun danger.

Pour les commandes, s'adresser à MM. CAMILLERI Frères, agents dépositaires, 11 Rue de la Commission, TUNIS.

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaintraux-Tourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vn, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul AILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

Demandez partout

L'APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Messageries Françaises

DEMANGE & C^e

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX: à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse au Café du Commerce.

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins: 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts: rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

Maison de gros et de détail



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt: 22, Rue de l'Echiquier, PARIS
Env. f. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE
J. F. DESHUSSES
A Versoix, près de Genève (SUISSE)
Maison fondée en 1852
PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR
et diplômes d'honneur
Agent général pour la Tunisie:
A. MODIGLIANI, Avenue de France, 4, (Passage de Tunis).

AUX ARMES DE ST-ETIENNE

C. BOURY
TUNIS — Rue Al-Djazira, 25

SUCCURSALES AU KEF ET A SFAX
Armes de Chasse et de Tir — Location d'Armes — Cartouches chargées
Douilles, Plombs et Articles de Chasse — Sabres, Epées, Eperons.

ATELIER DE RÉPARATIONS
Dépôt de Mèches à Mine — Dépôt de Poudres de Chasse et de Mine de l'Etat.

ARMÉE ROYALE ITALIENNE
Commandement Supérieur des Troupes d'Afrique
Messaoia, 23 jnvir 1886.

MONSIEUR FÉLIX BISLERI, MILANO
Monsieur Félix Bisleri, commandant la réserve faite par la feuille du 17 septembre, numéro 2658, ce Commandant est heureux de vous déclarer que le Directeur du Service sanitaire Militaire et local, major chevalier Guerriero, me rapporte que: le **Fer-Quina-Bisleri** dont a fait l'expérience, M. le Docteur PETTI, lieutenant-médecin, dans deux compagnies d'infanterie de garnison à Massaoua a donné les résultats les plus satisfaisants.

Le Major Général, signé: GENÉ.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse.
Mardi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Jeudi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin: pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.

BASSIN D'ARCACHON

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PARQUEURS REUNIS

HUITRES

MARENNES, ARCACHON, OSTENDE

HUITRES: d'Arcachon, depuis 0,40 la douz.; de Marennes, depuis 0,75 la douz.

AGENCE GÉNÉRALE POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE:
12, RUE D'ITALIE - TUNIS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE
9, avenue de France, et rue de Bône, 2
SUCCURSALE: 23^a, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en costume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

COMPTOIR CENTRAL

OROSDI*, BACK & Cⁱ
Galerie Orosdi: 13, rue Essadikia, et rue d'Allemagne, 2

MM. OROSDI, BACK et Cie ont l'honneur de porter à la connaissance du public qu'ils ont reçu un choix considérable d'articles d'étranges de la dernière création, tels que:

Petits Bronzes, Vases, Nécessaires, Maroquinerie, Articles de Chine et Japon, Tabletterie, Armes, Jouets, Articles de fantaisie, etc. etc.

Le comptoir central, grâce aux achats importants qu'ils fait pour ses maisons de Constantinople, Le Caire, Alexandrie, Smyrne, Salonique, Philipopoli, est à même de vendre au détail, aux prix du gros.

LINGERIE, BONNETERIE, MERCERIE, TISSUS, CHEMISES, COLS, CRAAATES, CANNES, PARAPLUIES, PAPETERIE, QUINCAILLERIE, ARMES, PARFUMERIE, ETC.

GRAND CHOIX DE PEIGNOIRS ET MATINEES HAUTE NOUVEAUTÉ

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH
TUNIS — 17, avenue de France, 17 — TUNIS
Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.